

ANIMATION NATURA 2000 -ADOUR- BARTHES

# COMITE DE PILOTAGE

## COMPTE RENDU

**Date :** 10/12/24

**Lieu :** St-Paul-lès-Dax, Maison des associations

### Président du COPIL

Région Nouvelle-Aquitaine : Julien BAZUS

### Organisateurs

Région Nouvelle-Aquitaine : Mathieu DESTOUESSE

Landes Nature : Marine HEDIARD, Suzy LEMOINE

CPIE Seignanx Adour : Léa GOUTAUDIER

Syndicat Adour Midouze : Alice TASTET, Mickaël DUPUY

Fédération des chasseurs des Landes : Claire DAUGA, Mickaël LESBATS

Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques des Landes : Marion ESCARPIT

### Présents

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine : BOJ Marie

Institution Adour : CARTIER MILLON Jeanne

Fédération des chasseurs des Landes : CASSOU Pierre

Landes Nature : DUFRECHOU Jacques

Barthes Nature : LAPEYRE Nicolas

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports : SALVETAT Eric

Société CEMEX : AZEMA Céline

Les Amis de la Terre : LEGROS Roland

Tourbières et Patrimoine Méessois : SENEAL Philippe

Syndicat Adour Midouze (Vice-président) : LANUSSE Denis

Association Val Adour Maritime : COHERE Lucien

Association la grange à la Rivière St Savin : COLLADO ERIC

Association la grange à la Rivière St Savin : MOQUEL Jean

Chambre agriculture 64 : DAGORRET Patricia  
Communauté des communes Chalosse Tursan : DEHEZ Jean-Jacques  
Commune de Tarnos : DOMET Nicolas  
CD40 : DOURTHE Jean-Valentin  
Cd64 : GUIRAUD Kathleen  
CC du Seignanx : JAVELOT Léo  
CAPB : LACHEZE Florian  
Ville de Dax : LASCARAY Marc (pour Martine Eridia)  
PETR Pays Adour Landes Océanes : MATHIEU JENSSONNIE Lucie (pour Valérie Brethous)  
Maire de Rivière-saas-et-gourby : DARRIGADE Hervé  
Maire de Heugas : POMAREZ Serge  
Maire de Goos : LABORDE Patrick  
Mairie de Pontonx-sur-l'Adour : DARBAYAN Jean-Marie  
Mairie Orist : CAUP Alain  
Directrice de cabinet du maire St-Paul-les-Dax : FAGES Marie-Laure

### Excusés

DDTM des Landes : BERTRAND Magali ; Grand Dax : Brasquet Marc ; Ifremer : Caill Nathalie ; Institution Adour - EPTB Adour : CARRERE Paul ; Maire de St-Laurent-de-Gosse : CAZALIS Isabelle ; CD 40 : CAZALIS Sandrine ; SEPANSO : CINGAL Georges ; Président Coordination Rurale des Landes : COCO Vincent  
CNPf NA : DELEBECQUE Luc-Olivier ; SAGE Adour : DESCHAMPS Maxime ; LPO : Doisneau Sylviane ; Commune de Dax : Dubois Julien ; Ville d'Anglet : DEQUEKER Valérie et Guillemain Marie-Laure ; Commune de Vicq d'Auribat : HONTANS Pascal ; SMBAM : LAFITTE Patxiku ; Mairie de Toulouzette : Lalanne Guillaume ; MAIRE TARNOS MABILLET MARC ; Commune d'Yzosse ; Commune de Lahonce : Marneffe Thierry ; DREAL NA mission Aires Protégées des Landes et Dordogne : Martin Céline ; Commune de Poyanne : Labat Alain ; Commune de BORDERES ET LAMENSANS : OGE Philippe ; Mairie de Hinx : Rague Christian ; VINCI : Service patrimoine ; Val d'Adour Maritime : LAMY Maurice

## **Ordre du jour (diaporama de présentation en annexe)**

1. Renouvellement de la structure porteuse et de la présidence des COPILs
  2. Ajustement du périmètre du site Adour
  3. Bilan de l'animation des Documents d'Objectifs 2022-2024
  4. Perspectives pour l'année 2025
- 

## **Introduction du Comité de Pilotage par son Président, Julien BAZUS, Conseiller Régional pour le territoire Adour Landes Océanes.**

Tour de salle et présentation de l'équipe d'animation

## 1. Renouvellement de la structure porteuse et de la présidence des COPILs

Julien BAZUS présente une synthèse des échanges du collège des collectivités qui s'est tenu à 15 heures avant le présent COPIL:



### Compte-rendu de la réunion du collège des collectivités à 15:00

**Organisateur** Région Nouvelle-Aquitaine Julien BAZUS et Mathieu DESTOUESSE

**Présents** : Maire de Rivière-saas-et-gourby Darrigade Hervé; Commune de Tarnos Domet Nicolas; Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques GUIRAUD Kathleen; Ville de Dax Lascaray Marc (pour Martine Eridia, élue à la ville de Dax); PETR Pays Adour Landes Océanes Lucie Mathieu Jenssonnie (pour Valérie Brethous); Maire de Heugas Pomarez Serge; Syndicat Adour Midouze (Vice-président) Lanusse Denis; Maire de GOOS Laborde Patrick; Mairie de Pontonx-sur-l'Adour Darbayan Jean-Marie; Mairie Orist Caup Alain

*Monsieur BAZUS accueille les élus et représentants des collectivités siégeant au collège des collectivités.*

**Mathieu DESTOUESSE** rappelle, sur la base du document de présentation ci-joint, le cadre réglementaire et le rôle du collège des collectivités concernant le



renouvellement de la gouvernance pour l'animation des 3 sites Natura 2000. Il indique que le collège des collectivités doit se prononcer pour désigner la ou les structures qui vont porter l'animation des 3 sites Natura 2000 pour la prochaine période d'animation, s'échelonnant de 2024 à 2027. Il rappelle également qu'une consultation publique a été lancée par les services de la Région afin d'éviter tous risques de rupture d'animation. Les offres sont à rendre pour le 16 décembre. Le collège des collectivités a pour mission de désigner la ou les structures porteuses ainsi que la personne qui présidera le COPIL.

**Julien BAZUS** invite les personnes présentes à formuler un avis ou une réflexion.

**Julien BAZUS** informe que la Communauté de communes du Seignanx, n'ayant pas pu être représentée, souhaite conduire une réflexion en qualité de Chef de file, afin de présenter une candidature pour l'animation de ces 3 sites.

**Mathieu DESTOUESSE** précise que cette collectivité doit rencontrer d'autres entités publiques, un conventionnement pourrait se mettre en place avec des syndicats de rivières, communautés de communes ou d'agglomération. L'année 2025 sera consacrée à l'émergence d'une ou de plusieurs structures porteuses.

→ **La Région Nouvelle-Aquitaine est donc reconduite pour mener l'animation des 3 sites Natura 2000.**

Dans le cas où l'autorité de gestion est également structure porteuse de l'animation, en l'absence de candidature, l'élu régional est de fait désigné à la présidence du Copil.

→ **Par conséquent, Julien BAZUS assurera pour la nouvelle période d'animation la présidence des 3 copils réunis en un seul copil.**

Consigné le mardi 10 décembre 2024 à 15h30 à Saint-Paul-Lès-Dax.

## 2. Ajustement du périmètre du site Adour

Les animateurs Natura 2000 présentent les propositions d'ajustements du périmètre du site Adour, ajout de 30 ha, pas de retraits et pas d'ajouts de nouvelles communes. Les ajustements seront rapportés à la DDTM et à la DREAL pour validation officielle.



## 2. Ajustement du périmètre du site l'Adour

### Propositions d'ajustements

Le lit de l'Adour est mobile, le fleuve est sorti du site dans la partie amont sur plusieurs secteurs (représente moins de 30 ha) : **pas de retraits et pas de nouvelles communes concernées.**

- En décembre 2023, le COPIL autorise les animateurs à engager les démarches pour remettre l'Adour dans le site Natura 2000
- En 2024, des visites terrains permettent de cartographier les habitats naturels des ajustements



## Ajustements du site Natura 2000 « FR7200724 l'Adour »

### Milieux naturels concernés par les ajustements

	Code N2000	Nom habitat	Priorité	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (ha)
HIC	91E0*	Aulnaies-Frénaies alluviales	Majeur	587,8	0,1
	91FO-3	Frénaies-Chênaies-Ormaies	Autre	17510,0	1,8
	<b>Total HIC</b>			<b>18097,8</b>	<b>1,8</b>
NC		Bancs de graviers sans végétation	Autre	16249,2	1,6
		Chênaies acidiphiles	Autre	426,7	0,0
		Cultures	Autre	20003,4	2,0
		Eaux stagnantes eutrophes	Autre	21899,3	2,2
		Herbiers à Jussie à grandes fleurs	Autre	25702,2	2,6
		Formations spontanées de Peupliers	Autre	56424,0	5,6
		Fourrés mésophiles	Second	1285,9	0,1
		Hallier à Ronce	Second	5079,5	0,5
		Prairies humides	Majeur	45,4	0,0
		Prairies mésophiles	Autre	961,7	0,1
		Sylvofaciés à Acer negundo	Autre	25670,2	2,6
		Terrains en friches	Autre	52458,4	5,2
		Lit de l'Adour	Autre	47479,9	4,7
	<b>Total NC</b>			<b>273685,8</b>	<b>27,4</b>
<b>Total général</b>			<b>291783,6</b>	<b>29,2</b>	

Demande d'extension du site Natura 2000 FR7200724 - L'Adour



Souprosse

Surface totale  
0.6773ha



- Non HIC
- Bancs de graviers sans végétation
- Cultures
- Formations spontanées de Peupliers
- Herbière de jussie à grandes fleurs
- Lit de l'Adour

1:2 500  
Date : 2024  
Sources : © Google sat, CPE SA



Demande d'extension du site Natura 2000 FR7200724 - L'Adour

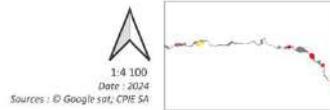


Saint-Sever

Surface totale  
3.9812ha



- Non HIC
- HIC
- Bancs de graviers sans végétation
- Cultures
- Formations spontanées de Peupliers
- Herbier de jussie à grandes fleurs
- Prairies mésophiles
- Sylvofaciès à Acer negundo
- Lit de l'Adour
- 91F0-3 Frénaies-Chênaies-Ormaies



Demande d'extension du site Natura 2000 FR7200724 - L'Adour

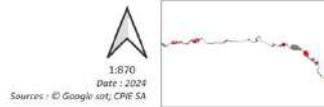


Renung

Surface totale  
1.7167 ha



- Non HIC
- Bancs de graviers sans végétation
- Cultures
- Hallier à Ronce
- Lit de l'Adour



Demande d'extension du site Natura 2000 FR7200724 - L'Adour



Cazères-sur-l'Adour

Surface totale  
20.8637 ha



- Non HIC
- Bords de graviers sans végétation
- Cultures
- Eaux stagnantes eutrophes
- Eaux stagnantes eutrophes+jussie
- Formations spontanées de Peupliers
- Halier à Ronce
- Sylvofaciès à Acer negundo
- Terrains en friches
- Lit de l'Adour



1:4 700

Date : 2024

Sources : ID Google sat; CPIE SA



Demande d'extension du site Natura 2000 FR7200724 - L'Adour



Aire-sur-l'Adour

Surface totale  
1.8388 ha  
1.0533 ha



- Non HIC
- Cultures
- Eaux stagnantes eutrophes+jussie
- Lit de l'Adour
- HIC
- 91FO-3 Frénaies-Chênaies-Ormaies

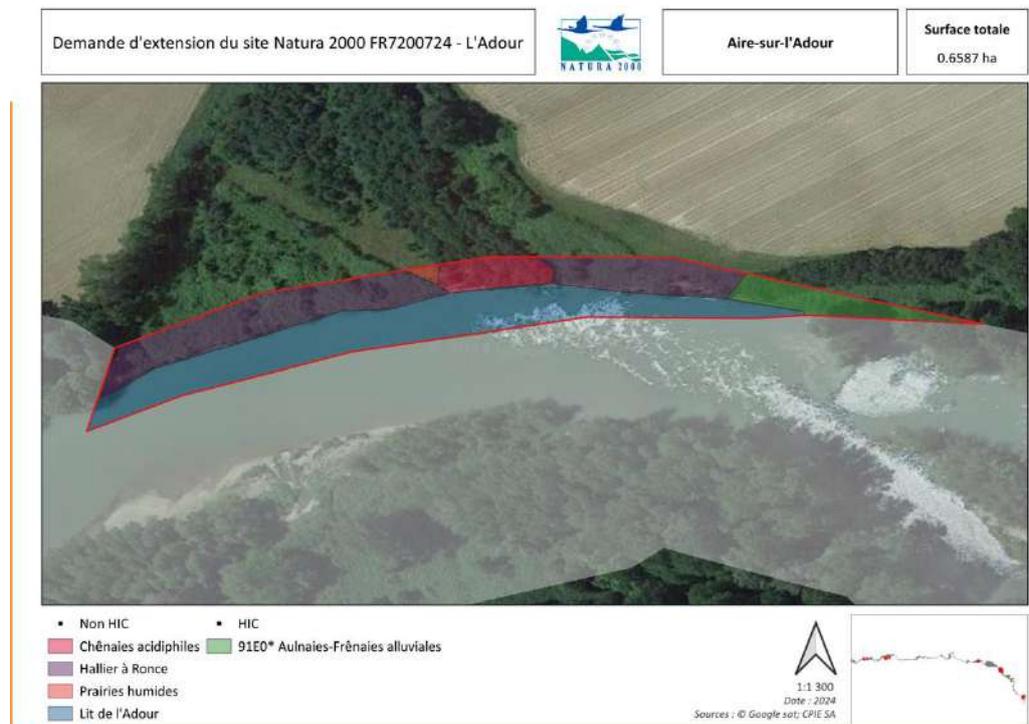


1:2 300

Date : 2024

Sources : ID Google sat; CPIE SA





**Roland LEGROS -Les Amis de la Terre** demande si ces ajustements seront intégrés dans le zonage des PLUi ?

CPIE : Probablement que les ajustements proposés n'entraîneront pas de modifications significatives des PLUi car l'espace de mobilité de l'Adour est déjà pris en compte.

**Julien Bazus -Président du COPIL** souhaite s'assurer de l'information des communes concernées par les modifications

CPIE : propose d'envoyer la carte avec les ajustements aux communes concernées.



## 2. Ajustement du périmètre du site l'Adour

### Propositions d'ajustements

Le lit de l'Adour est mobile, le fleuve est sorti du site dans la partie amont sur plusieurs secteurs (représente moins de 30 ha) : **pas de retraits et pas de nouvelles communes concernées.**

- En décembre 2023, le COPIL autorise les animateurs à engager les démarches pour remettre l'Adour dans le site Natura 2000
- En 2024, des visites terrains permettent de cartographier les habitats naturels des ajustements

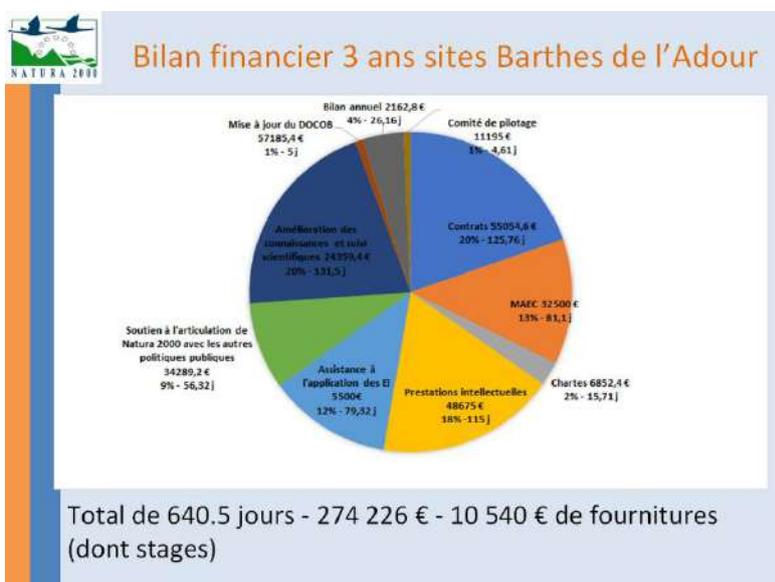
➤ **À valider en COPIL**

→Le COPIL valide les ajustements présentés.

### 3. Bilan 2022-2024

#### 3.1 Présentation du bilan financier

Le bilan financier pour chaque site est présenté. Sur le site de l'Adour, beaucoup de temps a été consacré à l'amélioration des connaissances pour ces 3 premières années de "prise d'animation".



## 3.2 Contractualisation

Bilan des **Contrats Natura 2000** suivis entre 2022-2024.



### Contrats Natura 2000

- 4 contrats engagés entre 2022-2024**
  - Conservation d'une vieille forêt à Rivière-Saas-et-Gourby
  - Conservation d'une vieille forêt à Hinx
  - Conservation d'une vieille forêt à Biarrotte
  - Restauration hydraulique à Orist

Montant total 85 900€
  
- Contrats engagés <2022 et suivis entre 2022-2024**
  - Entretien du Moura du Bignau à St-Laurent-de-Gosse
  - Restauration d'une zone humide historique à Marsilée à Orist
  - Conservation d'une vieille forêt à St-Vincent de Paul -lichen P. aurata
  - Conservation de la Cistude et forêt sénescence à Préchacq-les-Bains
  - Restauration hydraulique du Grand Moura à St-Laurent-de-Gosse

Montant total 92 000€



### Rivière-Saas-et- Gourby



**Contrat Natura 2000**  
732 Rivière-Saas-et-Gourby

Site classé Natura 2000, L'article 43(1) de la loi n° 101 du 12/02/2005 relative aux langues régionales  
Plan de gestion Natura 2000 (2012-2022)

Projet de loi n° 101 du 12/02/2005 relative aux langues régionales  
Plan de gestion Natura 2000 (2012-2022)

**COMMUNE**

- **6 hectares** préservés et **106 arbres** sénescents identifiés
- 25 320€ (forêt) + 1 170€ (panneau)
  
- 91E0\* Forêts alluviales 1323 Murin de Bechstein A238 Pic mar 1220 Cistude d'Europe



**Murin de Bechstein**  
(*Myotis bechsteini*)



**Panneau pédagogique**



**Plusieurs loges de Pics**



**De nombreuses mares temporaires**



## Hinx



### COMMUNE

- 10 hectares préservés et 153 arbres sénescents identifiés
- 36 270€ (forêt) + 540€ (panneau)
- 91F0 Chênaies-ormaises et 91E0\* Forêts alluviales 1308 Barbastelle, 1083 Lucane cerf-volant



## Orist



### COMMUNE

- Station historique à Marsilée à quatre feuilles
- 3500 m<sup>2</sup> de plan d'eau/zone humide restaurés
- Restauration mécanique en 2022
- Restauration manuelle : 4 interventions entre 2022 et 2024
- 7 560€ (mécanique) + 6 700€ (manuel)



**MAEc**: Marine Hédiard présente le bilan des MAEc. Elle ajoute que 60 % des prairies des Barthes sont engagées dans une MAEC ce qui est un très bon taux de contractualisation compte-tenu des cahiers des charges et des conditions d'éligibilité au dispositif d'aide.



## Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

- **Nouveauté du dispositif 2023-2027**

Regroupement PAEC Marensin, Tursan, Barthes et Adour, Midouze et Midou, Orx et Tourbière de Mées = **NA LAND**

- **AAP pour MAEC 2023**

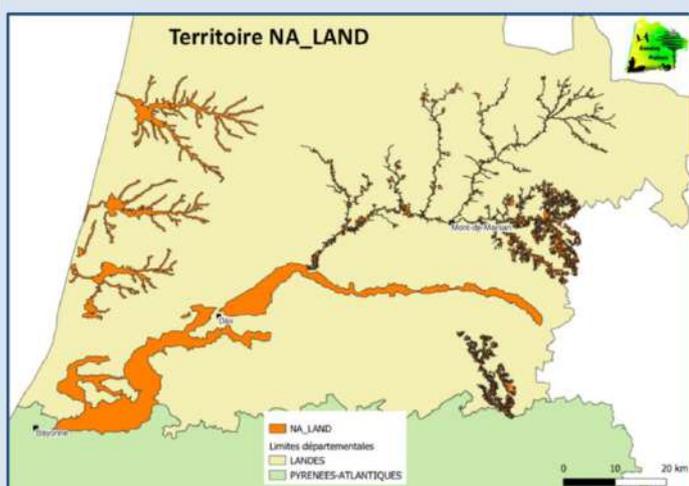
- Enveloppe 2023 demandée = 2 900 000 €, Enveloppe obtenue = 1 500 000 € puis rallongée à 1 900 000 € entièrement consommé
- Enveloppe animation 24 000 €

- **AAP pour MAEC 2024**

Enveloppe 2024 accordée = 500 000 € + complément de 350 000 €

Réalisé 2024 = **724 000 €**

Enveloppe Animation de la Région pour la rédaction des diagnostics et plans de gestion : 11 000 €





## Bilan MAEC 2023-2024



95 agriculteurs

37 agriculteurs



**1659 hectares**  
dont 679 ha en mesure pâture  
613 ha en mesure fauche et 356  
ha en retard de fauche  
12 ha en reconversion

**430 hectares**  
dont 105 ha en mesure pâture  
206 en mesure fauche et 80 ha  
en retard de fauche  
30 ha en mesure EEE



1 446 086 € pour 5 ans

397 456 € pour 5 ans

Total : 132 agriculteurs pour 2 089 ha et 1 843 542 €

## Charte : engagement renouvelé du Syndicat du Bassin versant des Luys



### Charte

#### ● Syndicat du bassin versant des Luys

S'engage à respecter la Charte Natura 2000 dans ses activités sur propriétés privées et publiques de 10 communes

#### ➤ 34 derniers kms du Luys

#### Grands types de milieux concernés

- Milieux forestiers (chênaies, peupleraies et boisements marécageux)
- Ripisylves
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts

**Espèces :** Lamproie marine, Alose feinte, Barbastelle, Cuivré des marais, Cistude d'Europe, Gomphe de Graslin, Loutre, Agrion de mercure



### 3.3 Communication et sensibilisation

Nouvelle exposition de 6 kakémonos sur le site Natura 2000 de l'Adour : enjeux, habitats et espèces. L'exposition est maintenant disponible au prêt (formulaire à remplir pour la réservation).

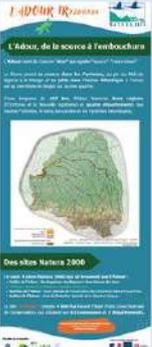


## Sensibilisation

- **Création de l'exposition Adour**  
NEW : 6 roll-up, mis à disposition gratuitement : demandez-nous !!



**Le réseau Natura 2000**



**Natura 2000 dans l'Adour**



**Les paysages de l'Adour et les enjeux**



**Les espèces remarquables**



**Les espèces remarquables**



## Sensibilisation



- **Création de l'exposition Adour**
- **Interventions**
  - Conférences sur les barthes et l'Adour : en février à Lahonce pour les JMZH ; en mai à St-Jean-de-Marsacq pour Histoires d'Adour
  - Fête de la Nature : sortie Libellules et Papillons à Cazères-sur-Adour, sortie Barthes à Rivière-Saas-Gourby
  - Congrès des Réserves Naturelles de France, Fête des Saligues, Fête de la biodiversité à Pontonx, Fête des Voies-vertes à Josse
  - étudiants de la MFR de Pontonx, d'AgroParisTech
- **Exposition Barthes mise à disposition 2024**
  - Journée mondiale des zones humides à Lahonce
  - Maison de la Barthe à Dax
  - Congrès des Réserves Naturelles de France à Seignosse
  - Semaine culturelle Histoires d'Adour à St-Jean-de-Marsacq
  - Fête de la Biodiversité à Pontonx-sur-Adour
  - Parc du Sarrat à Dax
  - Maison de la Barthe à Rivière-Saas-et-Gourby
  - Médiathèque de Bénesse-Maremne
  - Comité de pilotage à St-Paul-les-Dax



## Concours agricole des pratiques agro-écologiques



Prairie lauréate de l'EARL Reflets de l'Adour à Ste-Marie-de-Gosse

**Structure organisatrice** CPIE Seignanx Adour  
**Territoire** Barthes de l'Adour  
**4 candidats** Saubusse, Pey, St-Martin-de-Hinx, Ste-Marie-de-Gosse

**Audit** des prairies réalisé le 4 juin par un jury pluridisciplinaire: Enseignante agricole, CBNSA, Landes Nature, éleveur retraité barthais

➤ Pour évaluer l'**équilibre agro-écologique** des parcelles et la capacité du **mode d'exploitation** à valoriser et renouveler leur diversité floristique.

La parcelle lauréate de l'EARL **Reflets de l'Adour** représente maintenant les Barthes au Concours national (remise des prix au SIA 2025).

### 3.4 Problématique du périmètre de la ZPS des Barthes de l'Adour

L'ancien périmètre est toujours opposable, les modifications de 2015 ne sont pas officialisées par le Ministère. La DREAL et la DDTM40 vont travailler à la validation définitive du périmètre.



## Périmètre de la ZPS

### Historique

- 2000 : Un périmètre initial
- 2012 : élaboration du Docob et redéfinition d'un périmètre cohérent
- 2015 : validation en COPIL du périmètre (arrêté préfectoral d'approbation)
- Depuis... pas de validation du Ministère

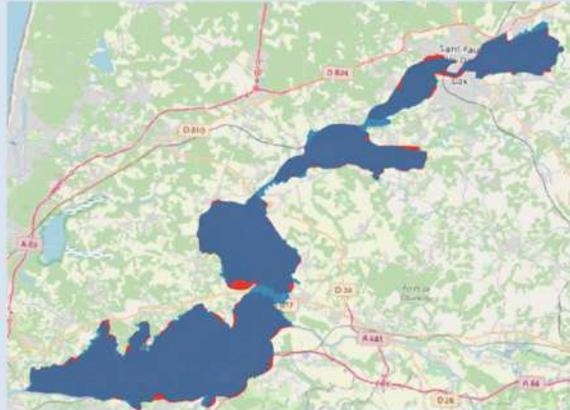
### Conséquences

- les 2 périmètres sont opposables
- Flou juridique pour les EIN (PLUi, Études d'impacts...)

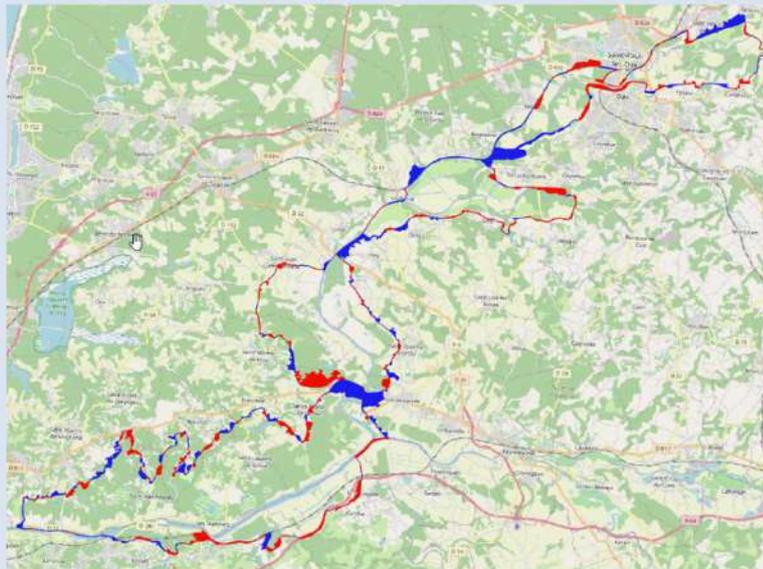
Objectif 2025 : DREAL et DDTM, avec appui de l'animateur Natura, travaillent à la publication officielle du périmètre  
→ possible consultation des collectivités (en+ du Copil 2015)



## Périmètre ZPS



Retraits en rouge 704 ha  
Ajouts en bleu 806 hectares



### 3.5 Evaluation des incidences

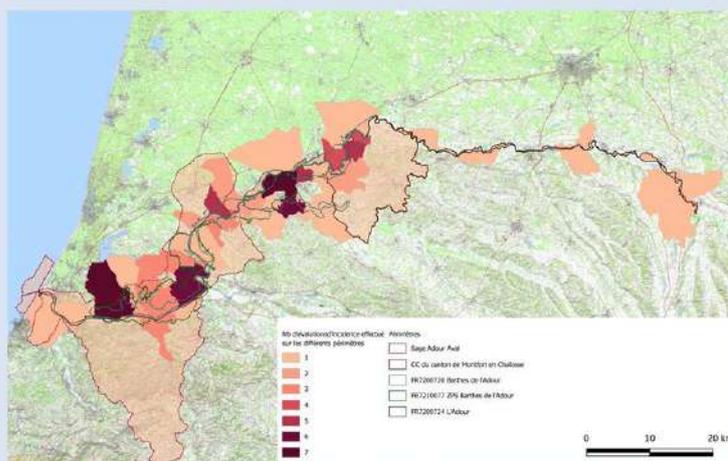
> de 100 dossiers traités par les animateurs en 3 ans (appui technique : veille sur les projets émergents, accompagnement des porteurs de projets, synthèse des enjeux connus au regard des projets, visite terrain, préconisations). Thématiques : urbanisme, Loi sur l'Eau, activités sportives, industrielles, sylvicoles, agricoles...



## Evaluation des incidences

Entre 2022 et 2024

- 100 dossiers suivis en 3 ans
- toutes les communes concernées





## Evaluation des incidences 2024

Projet	Localisation	Rôle de l'animateur
Restauration d'un pont	Téthieu	Échanges avec l'agglomération en amont du projet, rappel des enjeux Natura 2000 et recherche de potentialité de gîtes à chiroptères dans l'ouvrage
Survol de drone	Saubusse, Rivière et Tercis	Préconisations de vol : distance par rapport aux nidifications, périodes...
Trails et courses	Josse, Tercis, St Martin de Hinx, Urt/Urcuit, Bayonne	Mise en évidence des enjeux sur les parcours Préconisations pour conciliation avec les enjeux du site
Effacement du seuil des Arrats	Aire-sur-Adour	Suivi du projet et des enjeux Natura 2000 liés à la restauration de la continuité écologique
Zone d'accélération des énergies renouvelables	St-Martin-de-Seignanx	Analyse des enjeux Natura 2000 sur les zones choisies
Permis de construire en site Natura 2000	Urt, Ste Marie de Gosse	Rédaction de synthèses des enjeux et préconisations
Premier boisement de prairie en peupliers	Plusieurs communes sur le site Barthes	Echange avec Etat et acteurs forestiers



### 3.6 Soutien aux démarches de développement durable



## Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec d'autres politiques publiques 2024



Participation à l'étude de MACS pour une structuration touristique du linéaire Adour



Participation aux commissions du SAGE Adour Amont

Politique publique	Soutien et articulation avec Natura 2000
Programmes de suivi et évaluation des habitats d'intérêt communautaire : tourbières, prairies alluviales et herbiers aquatiques du CBNSA, LIFE MarHa sur les habitats marins...	Participation aux groupes de travail, propositions d'expertises locales, remontées de données...
Plans Nationaux Loutre, odonates, Cistude, papillons de jours, Vison d'Europe...	Expertise technique, fournitures de données, participation aux enquêtes nationales, aux groupes de travail
Espaces naturels sensibles 40 et 64, Réserve Naturelle Régionale de Tercis, sites Natura2000 voisins	Participation aux COPILs, fournitures de données, relecture et avis....
Soutien aux projets des Syndicats de rivières situés dans les sites Natura 2000	Fournitures de données, diagnostics écologiques et préconisations pour les travaux
Mesures compensatoires	Suivi des sites choisis dans Natura 2000, partage de données, appui technique au respect des enjeux Natura 2000
Plans et programmes locaux SAGEs Adour amont et aval, SCOT, PLUi, Plan Climat, Atlas des Tourbières de France, Dispositif Petite Ville de Demain	Participation aux groupes de travail, fournitures de données, relecture et avis....

### 3.7 Dotations des aménités rurales

En 2024, 25 communes des sites Natura 2000 ont reçu une dotation de l'Etat pour un montant total de 201 507€. En France, certaines collectivités/communes ont décidé d'allouer tout ou partie de leur dotation à des actions en faveur de la biodiversité, quelques exemples sont présentés en séance.



## Dotation biodiversité



### Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales - 2024

- Loi de finances pour 2024 "Aires protégées"
- montant total de 100 millions d'euros en 2024

### Conditions d'éligibilité

- communes dont une partie significative est en aire protégée et/ou protection forte
- communes rurales
- répartition proportionnelle au %aire protégée/commune

### Barthes de l'Adour 2024

- 25 communes éligibles
- 201 507€ au total

Dotation biodiversité et aménités rurales 2024	
40044 - BIAUDOS	4 887,00 €
40115 - GOUSSE	3 000,00 €
40126 - HÉUGAS	5 781,00 €
40179 - MEES	6 883,00 €
40211 - ORIST	4 517,00 €
40222 - PEY	5 876,00 €
40230 - PONTONX-SUR-L'ADOUR	10 834,00 €
40237 - PRECHACQ-LES-BAINS	4 207,00 €
40244 - RIVIERE-SAAS-ET-GOURBEY	5 909,00 €
40248 - SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX	5 675,00 €
40251 - SAINT-BARTHELEMY	3 929,00 €
40256 - SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	4 682,00 €
40264 - SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	10 378,00 €
40268 - SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	12 921,00 €
40271 - SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	16 089,00 €
40272 - SAINT-MARTIN-DE-HINX	8 221,00 €
40273 - SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	26 831,00 €
40283 - SAINT-VINCENT-DE-PAUL	12 032,00 €
40293 - SAUBUSSE	4 871,00 €
40314 - TERCIS-LES-BAINS	6 380,00 €
40315 - TETHIEU	7 423,00 €
40334 - YZ OSSE	3 416,00 €
64260 - GUICHE	8 030,00 €
64540 - URCUIT	8 772,00 €
64546 - URT	9 963,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 507,00 €</b>



## Exemples d'utilisation de l'aménité rurale

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

19 communes ont été éligibles en 2023 pour un montant total de 150 000 euros.

Exemples d'actions réalisées :

- Condeissiat : **restauration d'une mare;**
- Châtenay : création d'un **sentier pédagogique** avec **plantation de haies**, création d'une **mare**, **installation de nichoirs** et mise en place d'une **gestion différenciée;**
- Versailleux : lancement et financement d'une **Aire Terrestre Éducative;**
- Chalamont : **aménagement d'une zone de biodiversité** et de **pédagogie avec le Conseil Municipal des Jeunes;**
- Sandrans : mise en place d'un cycle d'**animations pour les scolaires** sur les oiseaux et les étangs avec une association naturaliste.



### PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

14 communes du Parc se sont portées volontaires pour réaliser un **Atlas de Biodiversité Communale** sur leur territoire en 2023-2025. Certaines ont utilisé une partie de leur dotation pour co-financer ce projet estimé à 248 000€



### 3.8 Amélioration des connaissances

Les diapositives prévues n'ont pas pu être présentées lors du COPIL faute de temps. Elles sont néanmoins présentées ci-après :



## Suivis et études naturalistes 2022-2024

### Etudes spécifiques

- 2022 Suivi de l'état de cons. prairies (rapportage à l'UE) du CBNSA /6ans
- 2022 Suivi des nids de Cigogne blanche sur le site (>250)
- 2022-2023 Etude du CBNSA sur les herbiers aquatiques de NA
- Vison d'Europe : recherche d'ADN 2022-MIFENec 2023-2024-LIFE Kantauribaï
- 2023 Etude sur les potentialités de fraie des poissons d'intérêt communautaire de l'Adour
- 2023-2024 Recherche de la Cistude d'Europe sur l'Adour
- 2024 Suivi décennal de la répartition des odonates d'IC sur les barthes

### Suivis annuels

- Oiseaux hivernants dont Grue cendrée et busards
- Suivi des héronnières
- Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) de l'Adour
- Chauves-souris : suivi des colonies de mise-bas connues sur le site



## Les EIC d'odonates des sites

### OBJECTIFS

- Suivre l'état de conservation de ces espèces à +10 ans

### MÉTHODES

- Stagiaire pendant 5 mois MASTER1 de l'UPPA Pau&PaysAdour
- Synthèse des données existantes sur les 10 dernières années
- Prospections de l'ensemble de l'Adour de Pontonx à St-Etienne-Orthe

### RÉSULTATS

- très peu d'observation depuis 10 ans
- En 2024, **quasi disparition du Gomphe de graslin, très peu de S. flavipes et de Cordulia à corps fin.**

### PERSPECTIVES

▣Suivi primordial !!

- Continuer le SOGAP de Pontonx (<2023)
- Installer un SOGAP sur le Luy
- Investiguer sur les causes de disparition



Credits photo : Abelin cochet





## Cistudes de l'Adour

### OBJECTIFS

- Homogénéiser les connaissances sur la Cistude d'Europe au sein du site Natura 2000 ou à proximité immédiate.
- Maintenir un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation
- Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- Adapter la gestion et l'aménagement du site à la sensibilité des espèces et des habitat...

→ contrat ou charte Natura 2000



### RÉSULTATS

- 44 plans d'eau/zones humides à inventorier, 30 ont pu faire l'objet d'investigations.
- Sur ces 30 sites, 7 avec validation de la présence de la Cistude.
- Les inventaires ont également confirmé une très forte présence de sa cousine américaine la Trachémyde écrite aussi appelée "Tortue de Floride" qui occupe 16 plans d'eau dont 2 avec des Cistudes.

### PERSPECTIVES

- Le protocole doit être terminé sur encore 14 sites



## Oiseaux hivernants

### OBJECTIFS

- connaître les espèces d'oiseaux hivernantes, leur répartition spatiale et temporelle ; identifier les secteurs à enjeux sur les barthes
- les barthes sont un site à enjeu national, les grandes zones humides font partie du réseau WETLAND
- suivre la Grue cendrée dans ces zones de dortoirs et de gagnage (réseau GrusGascogna)

### RÉSULTATS

- 6 journées/hiver de suivi
- Meilleure prise en compte des oiseaux hivernants dans la gestion du site
- Bonne connaissance des habitudes de la Grue cendrée
- Rapportage dans les réseaux de suivi nationaux

### PERSPECTIVES

- intégrer les enjeux de conservation des oiseaux hivernants dans les politiques locales et projets
- poursuivre l'effort de suivi et la participation du site aux réseaux nationaux
- rapportages européens ; mise à jour du docob et FSD



## 4. Perspectives 2025



### Perspectives pour l'année 2025

#### Nouvelle période d'animation pour 2025-2027

- Région lance un marché public  
→ réponse avant le 16 décembre 2024
- Deux « lots », animation des sites séparées
  - L'Adour site FR7200724
  - Barthes de l'Adour site FR7200720 et FR7210077
- Notification du marché en début d'année
- Possible rupture d'animation en début d'année 2025
- Après attribution du marché, émission d'un bon de commande par référent technique RNA



### Perspectives pour l'année 2025

#### Appel à projet Contrat en 2025

- Possibilité de financement de certaines actions

#### MAEC

- Possibilité pour les agriculteurs d'obtenir des MAEC (enveloppe disponible)
- Par contre, plus de financement des animateurs pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches





## MAEC 2025

« Les MAEC permettent de rémunérer des agriculteurs qui agissent pour l'environnement.

C'est un outil très important pour les sites Natura 2000.

Pour contractualiser ces MAEC, les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement. Cet accompagnement, appelé animation MAEC, était financée jusqu'en 2024 par l'Etat (DRAAF) et par le FEADER et l'instruction était faite par la Direction de l'agriculture de la Région.

L'Etat ne financera plus l'animation MAEC à partir de 2025 et la Région ne peut pas prendre le relai par manque de moyens pour tous les acteurs.

**La Région financera uniquement l'animation MAEC lorsqu'elle est faite en régie par la structure porteuse Natura 2000**

**Mathieu DESTOUESSE** explique les nouveautés de l'accord cadre à bons de commande.

**Julien BAZUS** explique aussi que le budget a diminué car la Région Nouvelle Aquitaine doit faire des économies (135 millions d'euros prélevés dans le budget de la Région).

**Mathieu DESTOUESSE** précise que l'Etat ne financera plus l'animation des MAEC et que le service agroenvironnement de la Région NA n'a pas pu s'organiser pour prendre le relais de ce financement en 2025.

**Nicolas LAPEYRE, Président de Barthes Nature** indique que le financement de l'animation des MAEC n'est pas le seul problème. Il explique que le marché lancé par la Région pour financer la mise en œuvre des Docobs entre 2025 et 2027 prévoit une baisse de financement de 40% sur les 2 sites des barthes et 27% sur le site de l'Adour. Ces baisses de financement auront nécessairement des conséquences pour les structures animatrices et sur l'emploi local. De plus, ce désengagement entraînera une rupture de la dynamique territoriale autour de Natura 2000 qui est aujourd'hui riche de tout le travail des 20 dernières années.

Concernant les MAEC sans financement des structures animatrices, les agriculteurs auront de grandes difficultés pour établir leur diagnostic



d'exploitation indispensable à la demande d'aide. Les agriculteurs risquent de se retrouver en difficulté financière.

**Patricia DAGORRET, Chambre d'agriculture 64** demande si aujourd'hui ces diagnostics sont gratuits pour les agriculteurs.

**Marine HEDIARD** indique qu'actuellement Landes Nature est financée pour établir ces diagnostics, et qu'effectivement la prestation est gratuite pour les agriculteurs.

**Jacques DUFRECHOU, Président de Landes Nature** précise le rôle de l'association Landes Nature dans le déploiement de la démarche Natura 2000 dans le Département des Landes. Cette association existe depuis 20 ans. Il explique ces inquiétudes face à la difficulté de gérer les salaires des deux animatrices Natura 2000 de sa structure avec les baisses de -40% et -27% de leurs missions. Il est inquiet pour 2025 mais aussi pour les années suivantes et la pérennité de sa structure sur le long terme.

**Denis LANUSSE, Vice-Président du Syndicat Adour Midouze** propose de rédiger une motion ou courrier au nom du COPIL pour faire remonter les contestations et inquiétudes officiellement à la Région.

**Mathieu DESTOUESSE** suggère que les membres du COPIL fassent parvenir un courrier à la Région pour formaliser leur mécontentement.

**Julien BAZUS** fera remonter ces éléments à l'ensemble des services de la Région.

**Roland LEGROS, Les Amis de la Terre** fait malheureusement le parallèle avec d'autres programmes et parle d'une baisse générale des engagements en faveur de la préservation de la biodiversité.

→ **Le COPIL désapprouve le désengagement de l'Etat et le non engagement de la Région sur le financement de l'animation des MAEc en 2025.**

→ **Le COPIL s'inquiète de la baisse de financement de l'animation Natura 2000 des 3 sites de l'Adour à partir de 2025.**

→ **Le COPIL s'inquiète des conséquences que cela pourra avoir sur les emplois locaux (agriculteurs et animateurs N2000) et sur la dynamique territoriale.**

# Nouvelle Aquitaine



0 P 30 v0 0 P P

- ' 1u  
- RI Z uZ 1u  
- RI Z uZ 1 t  
u P v0 P 3 0 0 0  
v 3 0 v0 3 03 P v v 30 r 0  
, œ P P uP



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



O P 30 v0 O P P  
 P 0 v 3Pv 0 0 0 P 00 v0 00 0

- **P 3 3 P 0 v P** encadre la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres : mise en place des COPIL, élaboration des DOCOB, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 (elle regroupe et réactualise les précédentes).
- **P 0 v0 0** est fondée sur **des instances de concertation** et la participation large des acteurs du terrain.
- Cette approche a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.
- Elle permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs qui doivent concourir au **maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces** pour lesquels le site a été désigné.





O P 30 v0      O P P  
 P 0 v 3Pv 0      P 0 0 v0 3 30 P

- **O 3 v0 P 0 t** constitue l'organe officiel de concertation et de débat propre à chaque site.
- Le **u t R** constitue le document d'orientation de référence pour la gestion du site Natura 2000. Il comprend notamment l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié sa désignation, la description des activités socio-économiques présentes, des objectifs et des orientations de gestion, des propositions de mesures permettant de les atteindre, ainsi que des procédures de suivi et d'évaluation. **Son élaboration et sa révision nécessitent la réunion du CoPil à certaines étapes clés.**
- **P P 0** assure **la mise en œuvre effective du document d'objectifs d'un site Natura 2000**. L'animation est assurée par un animateur de site. Cet intervenant peut être un employé de l'organisme chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (structure porteuse) ou un prestataire qui agit pour son compte.





0 P 30 v0 0 P P  
P 0 v 0 v t v0 P 0

- **0 3 v0 P 0 t** est créé par arrêté du Président de Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (arrêté préfectoral avant cette date). Le CoPil est chargé **d'encadrer l'élaboration du document d'objectifs (DocOb)** puis **d'en piloter la mise en œuvre**, l'évaluation et d'en valider les éventuels ajustements nécessaires.
- Le CoPil d'un site Natura 2000 **doit être réuni à plusieurs moments stratégiques** de la réalisation du Docob (validation du cahier des charges, choix du prestataire, lancement d'études, validation du DocOb et de la charte, choix de l'animateur) puis **chaque année** pour faire le bilan de la gestion du site, adopter les réorientations qui s'imposeraient et valider le programme de l'année à venir.





0 P 30 v0 0 P P  
' † v † v0 P 0

- La composition du † est **encadrée par le code de l'environnement** (article L.414-2), qui prévoit les membres suivants :
  - les représentants élus de toutes les collectivités (communes, intercommunalités, syndicats mixtes, conseil départemental, conseil régional) concernées par un site Natura 2000 ;
  - les conseillers départementaux des cantons concernés, les représentants des chambres consulaires et des établissements publics concernés ;
  - les représentants des organisations socio-professionnelles, d'usagers et d'associations de protection de la nature ;
  - les représentants de l'État (préfet, services concernés, autorités militaires le cas échéant).





œ P      0 P 30 v0      0 P P  
 v0 30 v t      v0 P 0

- Pour les sites Natura 2000 terrestres, 0 0 0 P v0 3 03 v 0  
 P 0 :
  - la/le président·e du CoPil ;
  - la collectivité porteuse de l'animation du site.
 À défaut de candidature, ces deux missions sont assurées par **la Région**.
- La présidence du CoPil est assurée en nom propre (pas besoin de délibération de la collectivité d'origine).
- Le président du CoPil (qui a en en charge son animation) peut éventuellement être issu d'une collectivité différente de la collectivité porteuse de l'animation du site ; même si ce cas rare ne s'est pas encore présenté.
- Une **fréquence minimale d'une réunion de Copil par an est requise**. Cette fréquence peut varier en fonction de l'actualité du site. Ces réunions de CoPil peuvent être complétées par des groupes de travail thématiques ou géographiques. C'est notamment le cas lors des phases d'élaboration ou de révision des DocOb, complétant ainsi le mode de gouvernance participatif.





3 0 P 30 v0 0 P P  
P v0 30 v t v0 P 0

- 0 0 0 P v0 3 03 0 P 0 désignent parmi eux le/la président(e) du CoPil par un vote lors d'une réunion animée par la Région (souvent en marge du CoPil).
- Le ou la président(e) est désigné(e) en son nom propre, **pour une durée de 3 ans renouvelable**.
- Au terme de son mandat ou bien si le/la président(e) perd sa qualité d'élu(e), ou encore si la révision du DocOb est lancée ou finalisée, l'élection est de nouveau organisée dans les mêmes conditions.
- **Chaque élection à la présidence du CoPil s'accompagne systématiquement de l'élection d'une collectivité porteuse de l'animation du site.**
- Le résultat de ces élections est acté dans un relevé de décisions du CoPil.



0 P 30 v0 0 P P  
 0 0 0 0 v0 P 3 0 0 0 0 v0 P  
 v0 30 v0 0 P P v0 1v

- 0 0 v P v0 P 3 0 0 0 2 pour rappel, l'article L.414-2 du Code de l'Environnement précise : « Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre ».
- Z Pr 0 30 v0 3 0 0 0 1 v0 0 0 P 0 P P v 0
- 0 0 0 0 0 P v0 3 03 0 P 0 désignent parmi eux le/la président(e) du CoPil pour une durée de 3 ans renouvelable.

